

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 29 octobre 2009 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)**

NOR : DEVA0928218S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
Vu l'arrêté n° 13982 en date du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Daniel AZEMA en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

Mme Agnès ANDRIEUX-PASTRE, attachée d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Mme Sandrine JOYEUX, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

M. Jean-François LEDOUX, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Auvergne de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

M. Simon BESSE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département « surveillance et régulation » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer exclusivement les actes énumérés ci-dessous relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

Mme Sophie GRASSET, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable du secteur « finances » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est pour les actes d'ordonnateur relatifs aux mandatements, émissions de titres de recettes, ainsi que les bons de commande ou marchés inférieurs à 1 000 euros ;

Mlle Nadège ACHARD, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable du secteur « marchés » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est pour les actes d'ordonnateur relatifs aux mandatements, émissions de titres de recettes ;

Mme Nadia CHATILLON, adjointe d'administration de l'aviation civile, adjointe du responsable secteur « finances » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est pour les actes d'ordonnateur relatifs aux frais de déplacements, ordres de missions et état de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes sur le logiciel DIVA ;

M. Hugues VANDERMOERE, assistant d'administration de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Auvergne de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est pour les actes d'ordonnateur relatifs aux mandatements, émissions de titres de recettes, les bons de

commande ou marchés inférieurs à 1 000 euros, ainsi que les actes relatifs aux frais de déplacements, ordres de missions et état de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes sur le logiciel DIVA.

Article 3

La décision du 29 avril 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Lyon - Saint-Exupéry, le 29 octobre 2009.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Centre-Est,*
D. AZÉMA